



La Tremblade, le 6 juin 1994

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade

Tél. 46.36.18.41

Fax 46.36.18.47

Télex 632 160 F

Professionnels de la
Conchyliculture

DRV/RA/TR/45 94-100

Objet : Eradication de lots de naissains d'huître creuse, *Crassostrea gigas*, suite à l'observation en microscopie électronique à transmission d'un virus de type herpès chez ces animaux au stade larvaire.

Messieurs,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je me permets de vous préciser à nouveau que toute commercialisation d'animaux provenant d'élevages larvaires d'huître creuse, *Crassostrea gigas*, pour lesquels un virus de type herpès a été détecté, est formellement à proscrire. Par ailleurs, une éradication de ces lots semble nécessaire afin de pouvoir éviter toute possible dissémination de ce virus par l'intermédiaire d'animaux porteurs-sains.

En restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer mes plus sincères salutations.

N.B. : Nous sommes intéressés par récupérer les lots de naissains suspects.

Responsable Unité de Recherche
en Pathologie et Immunologie
Générales.

Dr. T. RENAULT

Copies :

- IFREMER DRV/RA/D
- IFREMER La Tremblade